



## Adhésion à l'association Tournefou

Vous souhaitez adhérer à l'association Tournefou : nous vous remercions de votre soutien à nos actions artistiques et éducatives.

Nom, Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal.....Commune .....Pays.....  
Tél.....Courriel.....  
Qualité ou profession.....

### Cotisation pour l'année 2023

- Personne physique  20 €  
Personne morale  30 €  
Chômeur, - de 26 ans  10 €

Date : ..... Signature :

Règlement en espèces

Par chèque à l'ordre de Tournefou

Par virement sur le compte Tournefou Banque Populaire d'Aix en Othe :

IBAN : FR76 1470 7002 0930 5215 7849 929 BIC : CCBPFRPPMTZ

Possibilité d'adhérer en ligne sur la plateforme HelloAsso.

<https://www.helloasso.com/associations/association-tournefou/adhesions/campagne-d-adhesion-2023>

Association Tournefou – 4, rue du Tournefou Pâlis – 10190 Aix-Villemaur-Pâlis



## Don à l'association Tournefou

Vous souhaitez faire un don à l'association Tournefou : nous vous remercions de votre soutien à nos actions artistiques et éducatives.

Nom, Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal.....Commune .....Pays.....  
Tél.....Courriel.....  
Qualité ou profession.....

### Don pour l'année 2023

Soutien à l'association  50 €  100 €  250 € OU ..... €

Date : ..... Signature :

Règlement en espèces

Règlement par chèque à l'ordre de Tournefou

Par virement sur le compte Tournefou Banque Populaire d'Aix en Othe :

IBAN : FR76 1470 7002 0930 5215 7849 929 BIC : CCBPFRPPMTZ

Possibilité de faire un don en ligne par la plateforme HelloAsso.

JE DÉSIRES UN REÇU FISCAL

Si vous êtes un particulier, **66% du montant de votre don** à l'association Tournefou est déductible de votre **impôt sur le revenu**, plafonné à 20% du revenu imposable.

Pour un mécénat d'entreprise, la déduction de l'**impôt sur les Sociétés** est de 60%, plafonnée à 5 % du chiffre d'affaires ou à 20 000€. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur 5 ans.

Si vous êtes soumis à l'**impôt sur la fortune immobilière**, 75% du montant de votre don est déductible : dans ce cas et à partir d'un don **de 1000€**, faites votre chèque au nom de : Fondation de France - Fondation Scène et Cité, et envoyez-le à l'association Tournefou qui le transmettra. Vous recevrez un reçu fiscal de la Fondation de France à l'adresse du chèque.

Association Tournefou – 4, rue du Tournefou Pâlis – 10190 Aix-Villemaur-Pâlis